

Mairie
80B Allée de la mairie
07360 St Fortunat sur Eyrieux
Tél. : 04-75-65-23-96
Courriel : mairie@saintfortunat.fr

Arrêté 028/2022 - Registre 6
Arrêté municipal portant dérogation temporaire de tonnage pour la circulation de véhicule
Sur la voie communale n° 8, dite Chemin de l'Eyrieux

Le Maire de la Commune de Saint Fortunat sur Eyrieux,
Vu les articles 2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande orale par M. Daniel Gresse de l'entreprise Gresse située Chemin des Terres Longues, 007130 Saint-Peray pour des travaux de forage chez M. et Mme Pierre Richard, domiciliés 770 Route de Saint-Vincent-de-Durfort,
Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites du territoire de la Commune,

Arrête

Article 1

Par dérogation, la Société Gresse située Chemin des Terres Longues à Saint-Péray (07130) est autorisée à emprunter les voies communales n° 8 pour effectuer des travaux de forage chez M. et Mme Pierre Richard.
Le véhicule n'excèdera pas 19 T de poids total en charge, l'encombrement minimal sera recherché dans le choix du véhicule.

Article 2

Cette autorisation est valable le Samedi 23 avril 2022 de 7h00 à 19h00.
Elle deviendrait caduque si les précipitations devaient être telles qu'elles fragilisent la voie et ses accotements ou que des dégâts soient constatés suite aux différents passages.
En cas de détérioration les frais de remise en état seront à la charge des demandeurs.

Article 3

Une copie du présent arrêté sera adressée aux demandeurs, à la Gendarmerie des Ollières-sur-Eyrieux.

Fait à Saint Fortunat Sur Eyrieux
le 22 avril 2022

Le Maire
Christian Féroussier

